

"Il n'est pas de charge de deuxième ordre"

Quand on est au service de Dieu, il n'est pas de charge de deuxième ordre: toutes sont de la plus haute importance. — L'envergure de cette charge dépend de l'élévation spirituelle de celui qui s'en acquitte.
(Forge, 618)

29 février

Comprenez-vous pourquoi une âme cesse de savourer la paix et la

sérénité quand elle s'écarte de sa fin, quand elle oublie que Dieu l'a créée pour la sainteté ? Efforcez-vous de ne jamais perdre ce point de vue surnaturel, pas même aux heures de loisir ou de repos, aussi nécessaires dans la vie de chacun que le travail.

Vous pouvez bien parvenir au sommet de votre activité professionnelle; vous pouvez obtenir les succès les plus retentissants grâce à votre libre initiative dans vos activités temporelles; mais si vous abandonnez ce sens surnaturel qui doit présider à toutes vos activités humaines, vous ferez lamentablement fausse route (...).

Je vous disais tout à l'heure que, quand, bien même vous obtiendriez les succès les plus spectaculaires dans le domaine social, dans votre activité publique, dans votre travail professionnel, si vous vous laissiez aller intérieurement et si vous vous

écartiez du Seigneur, vous auriez en fin de compte carrément échoué. Devant Dieu, et c'est en définitive ce qui compte, c'est celui qui lutte pour se conduire en chrétien authentique qui emporte la victoire; il n'existe pas de solution intermédiaire. C'est pourquoi vous connaissez tant de personnes qui devraient se sentir très heureuses, si l'on juge leur situation d'un point de vue humain, et qui cependant traînent une existence inquiète, aigrie; ils semblent avoir de la joie à revendre mais dès qu'on gratte un tout petit peu leur âme, l'on découvre un goût âpre, plus amer que le fiel. Cela n'arrivera à aucun de nous si nous essayons vraiment d'accomplir toujours la volonté de Dieu, de Lui rendre gloire, de Le louer et d'étendre son royaume à toutes les créatures. (Amis de Dieu, 10 et 12)

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-lu/dailytext/il-nest-
pas-de-charge-de-deuxieme-ordre-2/](https://dev.opusdei.org/fr-lu/dailytext/il-nest-pas-de-charge-de-deuxieme-ordre-2/) (10
août 2025)